AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 16-2-67 613114

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION de BORDEAUX (Tél. 92.06.25 et 92.26.94)

ABONNEMENT ANNUEL

(GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Chemin d'Artigues, CENON (Gironde)

C. C. P. : BORDEAUX 6707-65

25 F.

Bulletin Technique N° 77 de Février 1967 — 1967-2

COMMENT LUTTER CONTRE LES MAUVAISES HERBES DANS LES VIGNOBLES DU SUD-OUEST

La combinaison des façons culturales et des traitements chimiques, dans une région où les précipitations hivernales apparaissent importantes, permet de dégager une méthode pratique d'entretien du vignoble dans le Sud-Ouest.

Elle consiste à laisser développer l'herbe en fin d'automne et en hiver, période pendant laquelle elle joue un rôle favorable (évaporation des excés d'eau, amélioration des structures, diminution de l'érosion), puis de la détruire, au printemps, pour limiter les risques de gelées, le développement des maladies cryptogamiques et la consommation des éléments nutritifs.

Le desherbage total du dessous de rang est assuré par l'application d'un produit résiduel complété le cas échéant par un herbicide de contact.

L'interligne peut-être entretenu par des façons superficielles ou bien traité avec un produit de contact permettant d'obtenir un desherbage contrôlé.

Le succés du desherbage chimique est lié à de nombreux facteurs, soit incontrôlables (températures, pluviomètrie), soit influents sur l'efficacité du traitement (composition chimique et physique du sol, nature des mauvaises herbes à détruire, stade végétatif). Il dépend surtout des produits utilisés, de leur dose d'emploi et de la façon de les épandre.

Les différents produits actuellement autorisés sont les suivants :

A - Produits et doses d'emploi -

La Simazine peu soluble (5 p.p.m.) s'utilise avant la levée des adventices. Elle agit sur de nombreuses dicotylédones et sur les graminées annuelles à l'exception du Panic. Son action, faible sur chiendent, liseron, amarante est nulle sur ail et renoncule âcre. Elle s'utilise à la dose de 3 à 5 Kg de matière active à l'hectare.

L'Atrazine (solubilité 70 p.p.m.) agit comme la Simazine mais aussi par absopption foliaire et peut donc s'utiliser sur adventices au début de leur croissance. Elle peut être phytotoxique à forte dose. Elle s'utilise à 3 Kg de matière active à l'hectare sur vigne de quatre ans au moins.

L'Aminotriazole pénètre par le système foliaire jusqu'aux racines et provoque la disparition de la chlorophylle. Homologué à la dose de 5 Kg de matière active à l'hectare, il peut être appliqué sur des herbes en pleine croissance depuis la fin de la récolte jusqu'à la nouaison.

.../...

P 224

Le Monuron (solubilité 230 p.p.m.) est une urée substituée, peu soluble dans l'eau. Il est absorbé par les racines puis véhiculé dans les plantes par la sève. Bon sur les graminées annuelles, il est insuffisant sur plantain, rumex, potentilles, prêle ainsi que sur liseron, carotte sauvage et pissenlit. Il est réservé aux sols lourds, à 3 Kg de matière active à l'hectare.

Le Diuron moins soluble que le monuron (42p.p.m.) est préféré en sols légers, à la dose de 2,5 Kg de matière active à l'hectare.

Le Dalapon très soluble dans l'eau (90g/100ml) est surtout actif sur les graminées, le laiteron et l'amarante. Sa rémanence varie de deux mois en terre légère à six mois en terre argileuse ou humifère. La dose maximum d'utilisation, notamment sur touffes de chiendents est de 8 Kg de matière active à l'hectare.

Ces trois produits, phytotoxiques à des doses plus élevées, ne sont autorisés que sur des vignes de plus de cinq ans.

D'autres produits, comme la chlortiamide, sont à l'étude mais leur utilisation n'est pas encore autorisée sur vigne. Il en est de même des hormones du type 2,4 D appliquées dans certaines régions en début d'automne pour détruire le liseron.

Herbicides de contact. Ces produits n'agissent que sur la végétation herbacée. Notons le Sulfate de fer en solution à 15% et les colorants nitrés (D.N.O.C. à 5 Kg, D.N.B.P. + fuel à 2,5 Kg de matière active à l'hectare). Dans le groupe des dipyridyles, deux produits, Diquat et Paraquat sont autorisés à la vente à la dose moyenne de 0,800 litre de matière active à l'hectare. Ils sont actifs, en présence de lumière sur tous les organes végétaux contenant de la chlorophylle et détruits rapidement au contact du sol. Le Paraquat est plus efficace sur les graminées que le Diquat.

B - Programme de traitement -

Il s'établit en fonction du mode cultural choisi (fumure enfouie au labour ou par sous-solage) et de la nécessité d'empêcher la concurrence des adventices pendant une période déterminée. On peut distinguer par exemple :

a) Culture traditionnelle : labours et façons superficielles. L'application du mélange d'Atrazine (ou de Diuron) et d'Aminotriazole à leur dose normale d'emploi se fera, au printemps, après déchaussage et remise à plat sur les adventices en début de croissance.

b) Vigne non labourée : façons superficielles entre-rang. Les mauvaises herbes présentes à l'automne seront détruites sous le rang au Diquat ou par Paraquat. Au printemps on appliquera sur le dessous de rang non travaillé et avant la levée des adventices un herbicide rémanent (Simazine à 5 Kg de matière active à l'hectare ou Dalapon s'il ne s'agit que de graminées).

c) Non culture totale. Le desherbage du dessous de rang est assuré comme précédemment. L'interligne sera traité au Paraquat ou à l'Aminotriazole, de même que les éventuelles repousses d'adventices sous le rang.

Dans tous les cas il convient d'appliquer les herbicides avec le plus grand soin, aux doses prescrites, à raison de 500 à 1000 litres de bouillie à l'hectare.

J. BEAUCHARD
Contrôleur de la Protection des Végétaux
P A U

Le Contrôleur
chargé des Avertissements
C.ROUSSEL

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux
J. BRUNETEAU

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant: L. BOUYX